

Les œuvres universitaires : cinquante ans d'histoire. Un exemple local : le CROUS de Reims

Cécile Hochard

Les œuvres universitaires en faveur des étudiants voient le jour en France au début du XX^e siècle et leur histoire dépasse donc largement celle du CNOUS et des CROUS qui ont fêté leur cinquantième anniversaire en 2005. Toutefois, dans certaines régions françaises, les établissements d'enseignement supérieur, au premier rang desquels les facultés, ne sont créés qu'après la deuxième guerre mondiale. La mise en place des œuvres universitaires y est alors réalisée dans le cadre institutionnel des CROUS. Cette situation se rencontre notamment à Reims.

L'étude du CROUS de Reims peut s'inscrire dans le cadre d'une réflexion plus large sur le monde étudiant depuis le milieu des années cinquante, marqué par un fort accroissement des effectifs et confronté à des problèmes récurrents, notamment de logement. L'historique présenté ici donne à voir le cas d'une académie de taille modeste, qui doit pourtant faire face aux mêmes difficultés que les autres en matière d'organisation et de gestion des œuvres universitaires (crédits trop faibles, évolution des services proposés aux étudiants moins rapide que celle des habitudes estudiantines, etc.), mais qui se caractérise par la mise en place de quelques solutions originales, en matière de logement notamment.

La consultation des archives du CROUS de Reims, complétée par celle du COPAR et de l'UNEF-ID, permet de présenter une première ébauche de l'histoire des œuvres universitaires en Champagne-Ardenne, qui souffre cependant de quelques lacunes chronologiques et thématiques, reflet de celles des différents fonds d'archives disponibles.

Cette première étude a été rendue possible grâce au partenariat de la Mission CAARME et du CROUS de Reims et a permis la sélection et la présentation publique de documents reflétant cette histoire dans le cadre des 50 ans du CNOUS. Certains d'entre eux sont reproduits dans ce texte.

Ce chantier est encore à approfondir et à étendre aux autres CROUS de France ainsi qu'au CNOUS et à son ancêtre, le CSO, créé en 1936, afin de pouvoir commencer à reconstituer l'histoire des œuvres universitaires.

Les œuvres universitaires à Reims : tout est à construire (1955-1970)

- Une lente genèse, contemporaine de la création du CNOUS et des CROUS

Les archives du COPAR (Comité parisien des œuvres sociales en faveur des étudiants) déposées aux Archives nationales¹ fournissent quelques éléments sur la naissance des œuvres universitaires à Reims. Les premières notations remontent à 1949, date à laquelle le COPAR demande à la direction de la Jeunesse et des sports d'accueillir au restaurant du CREPS les quelques dizaines d'étudiants de l'École de médecine et de pharmacie, rapidement suivis par ceux de l'École supérieure de commerce. Cette solution perdure jusqu'au milieu des années 1950.

L'histoire des œuvres universitaires est alors marquée par la promulgation de la loi du 16 avril 1955 portant "réorganisation des services des œuvres sociales en faveur des étudiants". Ce texte crée notamment le CNOUS (Centre national des œuvres universitaires et scolaires) et les CROUS

¹ Ce fonds, inventorié et versé par les Archives du rectorat de Paris aux archives nationales en 1988, ne dispose pas, à l'heure actuelle, d'une cotation définitive. Les procès-verbaux des réunions des chefs de service du COPAR, puis du CNOUS, (cartons 11 et 12) sont particulièrement intéressants pour analyser, semaine après semaine, le fonctionnement de cet organisme et les dossiers qu'il traite.

(Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires) et définit les attributions respectives de chacune de ses deux structures placées sous la tutelle du ministre de l'Éducation nationale. Leur conseil d'administration comprend alors la moitié de membres étudiants et instaure un système de cogestion des œuvres universitaires¹. Le CNOUS est notamment chargé d'"effectuer ou de faire effectuer toutes études sur les besoins des étudiants, de provoquer la création des services propres à satisfaire ces besoins ; de contrôler la gestion des centres régionaux des Œuvres universitaires et scolaires ; de seconder les initiatives et l'action des organismes qui poursuivent un but analogue ou complémentaire"². L'article 5 de la loi prévoit en outre que "les Centres régionaux peuvent créer, dans les villes universitaires de leur ressort des comités locaux qui fonctionnent sous la forme de sections du Centre régional". C'est en application de cette disposition que naît, à Reims, en octobre 1958, le centre local des œuvres universitaires, rattaché jusqu'en 1961 au CROUS de Paris. L'académie de Reims n'est en effet créée que le 12 décembre 1961 ; le CROUS rémois voit, quant à lui, le jour près d'un an plus tard, par décret du 7 novembre 1962.

Le centre local rémois est, dans un premier temps, principalement chargé de gérer la Maison des Étudiants du 23 rue Boulard, ouverte en 1955 et qui héberge depuis cette date l'AGE (association générale des étudiants), et la section locale de la MNEF. Mais rapidement, et en raison de l'accroissement du nombre d'étudiants rémois provoqué par l'ouverture de l'École supérieure des Sciences en 1956, ancêtre de la faculté, puis de cette dernière en 1961, le centre local puis le CROUS de Reims vont être chargés de la construction de cités et de restaurants universitaires. Leurs activités prennent alors une tout autre dimension.

- Une préoccupation primordiale : construire des cités et restaurants universitaires

Les années 1960 correspondent en effet à la multiplication des établissements d'enseignement supérieur à Reims et, corrélativement, à un afflux important d'étudiant(e)s qu'il va falloir loger et nourrir. C'est ainsi qu'après l'ouverture de la Faculté des sciences en 1961, est créé un "collège littéraire universitaire" (rattaché à la Faculté des lettres de Nancy) en 1964, puis, en 1966, un "collège universitaire de droit et de sciences économiques", l'IUT de Reims et la "Faculté mixte de médecine et de pharmacie". Les établissements d'enseignement supérieur continuent de se multiplier à Reims avec, en 1968, la création de la Faculté de droit et de sciences économiques et de, la Faculté de lettres et sciences humaines et, enfin, en 1970, la création à Reims de l'"École nationale de chirurgie dentaire", transformée la même année en UER d'odontologie. Les chiffres des effectifs estudiantins rémois manquent ; on peut tout de même dire que l'on passe, en moins de dix ans, de quelques centaines à plusieurs milliers d'étudiants. Cet accroissement est bien plus accentué que celui observé à l'échelle nationale où on assiste à un doublement entre 1960-61 et 1967-68³.

À la création du CROUS de Reims, il existe déjà une cité de 291 places (Saint-Nicaise, pour les garçons) où les premiers locataires ont pu s'installer en février 1962 dans l'un des deux pavillons. Avant la fin de 1962, une deuxième résidence de 308 places, réservée aux filles, est mise en chantier. Elle ouvrira ses portes en mars 1964. Ces deux bâtiments ont été construits sur des terrains cédés à titre gratuit par la mairie au CROUS de Paris (terrains de la butte Saint-Nicaise en 1959 et 1960, terrain de la rue des Coutures pour la cité de filles en 1961). La municipalité rémoise cède également, fin 1963, des terrains à proximité de la Faculté des sciences afin d'y construire trois nouvelles résidences, pouvant accueillir au total 922 étudiants, et un restaurant universitaire de plus de 1 000 places. Dans le même temps, le projet de construction d'un second restaurant universitaire de 542 places, en centre ville, place des Droits de l'Homme, est approuvé.

En 1965, le CROUS réalise un bilan du programme de constructions des cités et des restaurants, présenté ci-dessous⁴ :

¹ Pour plus de détails, voir Didier Fischer, *L'histoire des étudiants en France de 1945 à nos jours*, Paris, Flammarion, 2000, p. 125 sq

² "Loi n° 55-425 du 16 avril 1955, article 2".

³ Didier Fischer, *L'histoire des étudiants en France de 1945 à nos jours*, op. cit., p. 269 sq.

⁴ Archives du CROUS de Reims, dossier "Acquisitions immobilières".

Désignation de l'opération	Mode de financement	Année de financement	Capacité	Date d'ouverture du chantier	Date de mise en service
Résidence de jeunes gens de la butte Saint-Nicaise	Direct	1960	293 chambres	Décembre 1960	Bat. A fév. 62 Bat. B sept. 62
Résidence de jeunes filles rue des Coutures	Direct	1962	308 chambres	Décembre 1962	Mars 1964
Restaurant de la Place des Droits de l'Homme	Direct	1962	542 places	Juillet 1963	Octobre 1964
Appartements pour étudiants mariés	HLM	1964	24 F2 6 F3	Juillet 1964	Fév. 65 : 4 F3 Oct. 65 : 2 F3, 24 F2
Résidence de jeunes gens, faculté des sciences	Direct	1963	300 chambres		
Restaurant Faculté des Sciences	Direct	1965	1 050 places		
Résidence de jeunes gens, bd Franchet d'Esperey	HLM	1964	250 chambres	Janvier 1965	
Résidence de jeunes filles, rue des Crayères	HLM	1964	372 chambres		

Ce sont donc plus de 1 500 chambres et autant de places en restaurant universitaires dont peuvent disposer les étudiants rémois au milieu des années 1950.

- Une originalité rémoise en matière de logement : les conventions précoces avec les offices HLM

Dès ses premières années d'existence, le CROUS de Reims établit un étroit partenariat avec les offices HLM locaux. C'est une forte proportion de logements relevant des HLM qui sont ainsi proposés aux étudiants. Cette situation est une originalité locale qui ne se retrouve pas dans les autres académies françaises. Au niveau national, le système existe officiellement depuis 1962, même s'il se développe principalement entre 1968 et 1975 : les CROUS réservent et meublent au bénéfice des étudiants des logements HLM, le plus souvent des appartements pour jeunes ménages ou des co-locations et font appel au financement des sociétés d'habitat à loyer modéré pour la construction d'une partie des résidences universitaires de type traditionnel¹. Pour la France entière, environ 10 % des étudiants sont logés dans ces HLM. À Reims, la proportion atteint près de 40 % dans le tableau des constructions présenté ci-dessus. Au cours des années 1960 et au début des années 1970, les sociétés d'HLM financent la construction d'ensembles de logements spécifiquement réservés aux étudiants, d'une part, et d'autre part réservent un certain pourcentage de chambres dans des bâtiments "mixtes". Ces différents programmes se déclinent de la façon suivante :

- Programme HLM 1964 : prêt accordé par le ministère de la Construction à l'Office municipal HLM de Reims pour le financement pour 2 logements T3 et 250 chambres, soit une équivalence de 85 logements, 10 pièces avec chauffage dont 2 cuisines et le foyer, bd Franchet d'Esperey.
- Programme HLM 1965 : prêt accordé par le ministère de la Construction à l'Office municipal HLM de Reims pour le financement de 5 logements (3 T3 et 2 T5) et 372 chambres, soit 115 logements, 19 pièces avec chauffage, 5 cuisines et le foyer, rue des Crayères.
- Réservation de 100 chambres individuelles (type F1) dans les immeubles dits "tours en H" réalisés par la société d'HLM "Le Foyer rémois", pour une durée de 45 ans. Financement à hauteur de 320 000 francs, le 28 décembre 1968.

¹ Archives du CROUS de Reims, dossier "Circulaires".

- Réservation de 200 chambres (type F1) situées dans le quartier de la ZUP Croix Rouge, pour une durée de 40 ans, suite à convention établie entre la SA HLM "Le Foyer rémois" et le CROUS de Reims. Participation financière de l'Éducation nationale à hauteur de 199 000 francs, le 4 septembre 1970.

- Réservation de 71 logements (57 T1, 13 T2 et 1 T3) situés ZUP Croix Rouge, pour de jeunes ménages d'étudiants, en vue d'une location pour 40 ans, suite à convention établie entre la SA HLM "Le Foyer rémois" et le CROUS. Participation financière de l'Éducation nationale fixée à 165 186 francs, le 23 septembre 1971.

- Réservation de 225 logements (T1) ZUP Croix Rouge, pour de jeunes ménages d'étudiants, en vue d'une location de 40 ans, suite à convention entre la SA HLM "Le Foyer rémois" et le CROUS. Participation financière de l'Éducation nationale à 516 303 francs, le 28 juillet 1972¹.

Enfin, des conventions spécifiques sont passées avec la société "Le Foyer rémois", entre 1966 et 1974, et concernent au total 975 chambres étudiantes². Le parc immobilier destiné aux étudiants, tel qu'il existe au début des années 1970 ne va que très peu évoluer ensuite, malgré l'augmentation des effectifs qui ne cesse de s'accroître.

Cette première phase de l'histoire du CROUS de Reims est donc principalement marquée par les constructions de logements et de restaurants universitaires. Au début des années 1970, les étudiants rémois disposent des équipements suivants :

Cinq résidences universitaires :

- Saint-Nicaise, bd Henry Vasnier ;
- Theilard de Chardin, rue des Crayères ;
- Gérard Philipe, rue Gérard Philipe (ex-rue des Coutures) ;
- Paul Fort, bd Franchet d'Esperey ;
- Évariste Galois, Plateau du Moulin de la Housse.

Deux restaurants universitaires :

- Faculté des Sciences, plateau du Moulin de la Housse ;
- Place des Droits de l'Homme (mais qui va fermer le ???), remplacé par le suivant ;
- Jean-Charles Prost, sur le campus Croix-Rouge, mis en service le 13 novembre 1970.

En dépit de ces nombreuses constructions au cours des années 1960, le recteur de l'Académie de Reims estime, en 1969, que leurs capacités vont être rapidement insuffisantes. Il précise en effet qu'en "1969-1970, le nombre d'étudiants à loger dépassera 9 000 sur un total de 12 000"³ alors même que le total des logements dépendant directement du CROUS atteint à peine 2 500 chambres.

Les années 1970 à 1987 vont donc être, quant à elles, dévolues à la gestion des équipements existants, mais aussi à leur insuffisance numérique, ainsi qu'à la diversification des missions remplies par les services des œuvres universitaires.

Gestion et diversification des Œuvres (1970-1987)

Les différents fonds d'archives consultés ne permettent pas de rendre compte de l'ensemble des aspects du fonctionnement des œuvres universitaires à Reims. Les lacunes sont à la fois thématiques et chronologiques, en particulier pour les années 1975 à 1982. On dispose toutefois, pour les années suivantes, d'une source particulièrement riche, les "Rapports du Directeur sur les activités du Centre Régional"⁴, qui synthétisent l'ensemble des questions traitées par le CROUS rémois au cours de chaque année scolaire. Dans ces rapports, la voix des étudiants élus est totalement absente, de même que dans la plupart des procès-verbaux des instances chargées de la gestion des œuvres universitaires.

¹ Archives du CROUS de Reims, dossier "Arrêtés. Logement HLM".

² Archives du CROUS de Reims, dossier "Chambres individuelles".

³ Archives du CROUS de Reims, "Le recteur de l'Académie de Reims à M. le Directeur du Centre national des Œuvres universitaires et scolaires", 26 septembre 1969.

⁴ Archives du CROUS de Reims, "Chemise 1982, budget", "Chemise 1983, budget", "Chemise 1984, budget", "Chemise budget 1986" et "Chemise bleue".

La gestion des activités logement et restauration, évolution des habitudes estudiantines, diversification des prestations (notamment en matière de restauration).

Le logement

Le début des années soixante-dix est marqué, en matière de logement universitaire, par la question de la mixité des résidences. En juin 1973, le conseil d'administration du CROUS décide que la résidence Paul Fort sera affectée exclusivement aux filles. Quatre ans plus tard, une enquête est menée par une élue étudiante (UNEF-FRUF-UGE) sur cette question de la mixité. Il n'a malheureusement pas été possible d'en trouver les résultats. À la suite de cette enquête, en juin 1977, la sous-commission sociale du CROUS émet plusieurs avis à ce sujet : il se prononce pour le principe de mixité sous réserve qu'il y ait liberté de choix, c'est-à-dire à la fois des résidences mixtes et des résidences non-mixtes. En pratique, une expérience de mixité est envisagée à la cité Évariste Galois dès la rentrée de septembre 1978, avec un pavillon pour les garçons et un autre pour les filles, avec la possibilité de réaliser éventuellement mixité complète en cours d'année universitaire¹. Dix ans plus tard, en 1987, la mixité n'est pas encore totalement réalisée puisque Saint-Nicaise et Theilhard de Chardin restent exclusivement réservées aux garçons, Gérard Philippe aux filles, alors que Paul Fort et Évariste Galois sont mixtes. Au total 623 chambres sont destinées aux garçons, 308 aux filles, sur une offre totale de 1 481 chambres².

Dans les années quatre-vingt, la principale difficulté à laquelle doit faire face le CROUS est celle des demandes toujours croissantes d'hébergement, liées à l'augmentation des effectifs étudiants, alors que les capacités stagnent. En 1982, à Reims, le CROUS met à la disposition des étudiants un total de 3 148 chambres réparties de la façon suivante :

1 481 chambres en cités U

1 361 studios HLM

60 chambres grâce à convention passée avec le foyer de l'ALEJT

126 appartements meublés pour jeunes ménages, dont 78 loués à des étudiants étrangers.

120 chambres en ville proposées par le CROUS³,

Au cours des années suivantes, les deux seules évolutions notables concernent les chambres en ville, dont le nombre tombe à 100, entre 1983 et 1985, remonte à 250 en 1986 ainsi que l'augmentation de la capacité d'accueil du foyer de l'ALEJT qui, met 199 chambres à la disposition du CROUS, contre 60 auparavant. En 1986, ce sont donc au total près de 3 400 chambres qui peuvent accueillir les étudiants rémois.

Si l'on y ajoute les capacités d'hébergement existantes à Troyes, ce sont 3 535 chambres mises à la disposition des étudiants en 1982 et 3 825 en 1986 par le CROUS de Reims. Ces chiffres sont à rapporter à l'accroissement du nombre des étudiants inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur de l'Académie.

¹ Archives du CROUS de Reims, dossier " Commission sociale ", " Compte rendu de la réunion de la sous-commission sociale ", 20 juin 1977.

² Archives du CROUS de Reims, " Commission du logement ", 15 juillet 1987.

³ Archives du CROUS de Reims, chemise " 1982, budget ", " Rapport du Directeur sur les activités du Centre Régional ", p. 5.

	Français	Étrangers	TOTAL
1981-82	11 804	1 194	12 998
1982-83	11 865	1 478	13 343
1983-84	12 430	1 577	14 007 (+ 4,9 %)
1984-85	12 616	1 624	14 240 (+ 1,7 %)
1985-86	13 425	1 499	14 924 (+ 4,8 %)
1986-87	14 335	1 492	15 827 (+ 6,1 %)

Le pourcentage d'étudiants logés par les services des œuvres universitaires ne cesse donc de diminuer au cours des années 1980 ; il passe de 23,5 % en 1982 à 21 % en 1986.

1982	Français	Étrangers	Total
Dossiers déposés	2 870	604	3 474
Affectations prononcées	2 781	582	3 363
% de satisfaction	96,9 %	96,3 %	96,8 %

1983	Français	Étrangers	Total
Dossiers déposés	3 057	554	3 611
Affectations prononcées	2 846	343	3 189
% de satisfaction	93,1 %	61,9 %	88,3 %

1984	Français	Étrangers	Total
Dossiers déposés	3 150	493	3 643
Affectations prononcées	1 903	175	2 078
% de satisfaction	60,4 %	35,5 %	57 %

1985	Français	Étrangers	Total
Dossiers déposés	3 172	368	3 540
Affectations prononcées	2 076	197	2 278
% de satisfaction	65,4 %	53,3 %	64,2 %

1986	Français	Étrangers	Total
Dossiers déposés	3 073	280	3 353
Affectations prononcées	2 100	216	2 316
% de satisfaction	68,3 %	77 %	69,1 %

Les tableaux ci-dessus permettent de faire plusieurs remarques. La première concerne le nombre global de demandes déposées qui diminue depuis 1984 alors que les effectifs étudiants ne cessent d'augmenter au cours de ces mêmes années. Dans le même temps, les pourcentages d'affectation subissent eux aussi une chute spectaculaire, de 1983 à 1984, avant de remonter progressivement les années suivantes. Peut-on pour autant dire que les deux facteurs sont liés, les étudiants ne déposeraient pas de demande de logement, sachant par avance qu'elle ne pourrait être satisfaite ? Les services du CROUS pointent en effet la cause principale de pourcentage d'affectations prononcées : le faible nombre des désistements et des rotations en nette diminution. La remontée du pourcentage est expliquée, pour une part, par l'augmentation de l'offre en chambre HLM et, pour la première fois, par la diminution de la demande de logement, qualifiée de "tendance nouvelle", par le directeur du CROUS¹. Il faut toutefois distinguer, parmi ces chiffres, ceux concernant les étudiants français, dont le nombre de demandes peut être qualifié de stable, et ceux qui se rapportent

¹ Archives du CROUS de Reims, chemise "Budget 1986", "Rapport du Directeur. Activités, bilan 1986", p. 9.

aux étudiants étrangers. On remarque alors que la baisse du total des demandes s'explique principalement par celles des étrangers qui diminuent de plus de 50 % entre 1982 et 1986.

La situation des étudiants étrangers suscite une attention toute particulière du CROUS. Au début des années 1980, en effet, il est décidé que seuls 23 % de ces étudiants pourront être logés par le biais des œuvres universitaires. Dans les faits, ce pourcentage est très légèrement dépassé pour atteindre environ 25 %.

Origine des étudiants étrangers logés par le CROUS :

1983	Nombre	%
Afrique du Nord	339	46,3
Afrique Noire et Madagascar	260	35,5
Asie et Moyen-Orient	58	7,9
Amérique et Australie	3	0,4
Europe	72	9,8
TOTAL	732	

1984	Nombre	%
Afrique du Nord	295	45,9
Afrique Noire et Madagascar	250	38,9
Asie et Moyen-Orient	45	7
Amérique et Australie	8	1,2
Europe	44	6,8
TOTAL	642	

1985	Nombre	%
Afrique du Nord	281	49,4
Afrique Noire et Madagascar	213	37,5
Asie et Moyen-Orient	48	8,4
Amérique et Australie	10	1,7
Europe	16	2,8
TOTAL	568	

Alors qu'au cours de ces années 1983 à 1985, le nombre d'étudiants étrangers augmente très sensiblement, le nombre de ceux logés est en constante diminution. La seule explication fournie en 1983 par le directeur du CROUS à cette situation est le "développement du clandestinage"¹. Dans ses rapports suivants, il se bornera à remarquer la diminution du nombre des demandes.

Les évolutions de l'activité restauration provoquées par les changements des habitudes alimentaires

Les rapports annuels du directeur du CROUS permettent également de suivre l'évolution de l'activité restauration. En la matière, le début des années quatre-vingt est marqué par la prise en compte de la modification des habitudes estudiantines : le modèle entrée-plat-dessert, proposé jusque là dans les restaurants universitaires ne répond plus aux attentes et, pour regagner de la clientèle, des services de brasseries, de plats uniques sont mis en place. Ces évolutions s'inscrivent par ailleurs dans le contexte des conclusions du rapport Domenach qui, en 1982, préconise une diversification des offres de restauration. Toutefois, ces modifications nécessitent d'effectuer des travaux dans les restaurants universitaires et on se heurte là à des difficultés budgétaires importantes, d'autant qu'en 1984, l'État commence à se désengager financièrement des CROUS, en particulier en rompant la parité qui existait jusque là dans le financement du ticket de RU par exemple, ce qui a pour conséquence immédiate une augmentation des tarifs. Les chiffres présentés

¹ Archives du CROUS de Reims, chemise "Budget 1983", "CROUS de Reims. Rapport du directeur sur les activités du centre régional, 1983", p. 8.

dans les tableaux ci-dessous montrent une diminution constante de la fréquentation des deux restaurants universitaires, avec une situation aggravée par l'augmentation du prix des tickets en octobre 1983.

Restauration traditionnelle

Nombre total

Nombre tickets	1982	1983	1984	1985	1986
Moulin Housse	388 742	352 852	314 186	273 689	256 701
JC Prost	338 339	313 155	241 540	210 955	185 286
Total	727 081	666 007	555 726	484 644	441 987

Évolution en pourcentages

	83/82	84/83	85/84	86/85	86/82
MH	- 9,2	- 10,9	- 12,8	- 6,2	- 33,9
JCP	- 7,4	- 22,8	- 12,6	- 12,1	- 45,2
Total	- 8,4	- 16,5	- 12,8	- 8,8	- 39,2

Cette tendance doit être nuancée car elle se rapporte uniquement aux repas " traditionnels " et ne tient pas compte des ventes effectuées dans les cafétérias qui sont elles, en forte augmentation, suite aux travaux d'aménagement effectués à l'intérieur du restaurant universitaire du Moulin de la Housse en 1983. L'année suivante, la cafétéria Saint-Nicaise est ouverte à son tour, dans le cadre du programme d'ensemble de rénovation des activités de restauration. En 1985, de nouveaux services de cafétérias voient le jour et sont bientôt proposés aux étudiants dans l'ensemble des lieux de restauration.

Restauration diversifiée : cafétérias

Recettes en francs	Montant total			Évolution en %	
	1984	1985	1986	85/84	86/85
Moulin Housse, St Nicaise, E.Galois, T.Chardin, G.Philipe	1 117 731	1 956 651	2 095 630	+ 75	+ 7,1
JC Prost, P.Fort	297 589	677 174	1 247 212	+ 127,5	+84,2
Troyes	44 790	67 822	89 753	+51,5	+ 32,3
Total	1 460 110	2 701 647	3 432 595	+ 85	+ 27,1

Grâce à ces nouvelles offres, les ventes de tickets connaissent une hausse spectaculaire à partir de 1985 et dépassent rapidement les chiffres de la fin des années 1970.

Ensemble de la restauration : Tickets + équivalent tickets (recettes des prestations solides vendues en cafétérias divisées par le prix d'un ticket)

Recettes en francs	Montant total			Évolution en %	
	1984	1985	1986	85/84	86/85
Moulin Housse, St Nicaise, E.Galois, T.Chardin, G.Philipe	1 117 731	1 956 651	2 095 630	+ 75	+ 7,1
JC Prost, P.Fort	297 589	677 174	1 247 212	+ 127,5	+84,2
Troyes	44 790	67 822	89 753	+51,5	+ 32,3
Total	1 460 110	2 701 647	3 432 595	+ 85	+ 27,1

Nombre de tickets				Évolution en %	
	1984	1985	1986	85/84	86/85
Moulin Housse	346 715	365 827	489 548	+ 5,5	+ 33,8
JC Prost	252 196	252 831	323 865	+ 0,2	+ 28,1
Total	598 911	618 658	813 413	+ 3,3	+ 31,5

Les autres prestations dispensées par le CROUS

La gestion des œuvres universitaires par le CROUS ne se limite pas au logement et à la restauration des étudiants. La culture, le tourisme, les loisirs, les "petits boulots" relèvent également de sa compétence. La fin des années 1970 et le début des années 1980 sont notamment marquées par plusieurs initiatives en matière culturelle : théâtrale avec l'association Antigone et l'accueil à Reims du siège de la Fédération nationale du Théâtre universitaire, cinématographique avec l'ouverture d'une salle Art et essais, l'Atalante cinéma.

Service de liaison étudiants entreprises (SLEE)

L'activité essentielle du SLEE consiste à procurer aux étudiants des emplois temporaires et des stages, grâce à des démarches entreprises auprès d'éventuels employeurs. Ce service est donc largement tributaire de l'activité économique régionale. Le tableau ci-dessous montre clairement la baisse importante des emplois fournis aux étudiants, à tel point qu'en 1985, la question même de son utilité est posée par le directeur du CROUS de Reims.

	Demandes d'emploi	Emplois attribués
1977-78 ¹	698	580
1979-80 ²	941	889
1980-81	933	936
1981-82	876	617
1982-83	?	379
1983-84	?	361
1984-85	?	331

L'Office du tourisme universitaire (OTU)

	Montant des ventes OTU	% d'augmentation
1980	299 164 F	
1981	346 400 F	+ 12 %
1982	478 126 F	+ 38 %
1983	506 200 F	+ 6 %
1984	503 103 F	- 0,6 %
1985	649 062 F	+ 29 %
1986	520 463 F	- 20 %

L'Office du tourisme universitaire est l'une des plus anciennes "œuvre universitaire" puisque sa création remonte à 1929. Ce service permet aux étudiants de bénéficier de tarifs réduits sur les billets de train ou d'avion. L'augmentation presque constante du montant des ventes présentées dans le tableau s'explique principalement par l'accroissement des effectifs étudiants au cours de ces mêmes années. Trois facteurs sont mis en avant par les services du CROUS pour expliquer la baisse importante de 1986 : l'absence de déplacement des étudiants vers le CROUS, la baisse du pouvoir d'achat étudiant et enfin la forte concurrence que livrent les agences de voyage traditionnelles.

¹ BDIC, fonds de l'UNEF-ID, carton n° 60, "Enquête SLEE. Bilan des activités, année 1977-1978".

² Les chiffres donnés pour l'année 1979-80 et les suivantes proviennent des rapports du directeur du CROUS de Reims, déjà cités.

Les activités culturelles : théâtre et cinéma universitaires

Le CROUS est partie prenante et partenaire d'activités culturelles variées, où prédomine le théâtre. À la fin des années 1970, le CROUS assure la vente d'abonnements et de places pour le compte du Centre dramatique national J.-P. Miquel et propose aux étudiants des tarifs préférentiels, sous forme d'abonnements ou de billets¹. Ses actions ne se limitent pas à ce partenariat avec le CND mais consistent également en la promotion et le soutien au théâtre universitaire, notamment à travers les activités de l'association Antigone. Selon ses statuts, cette association, fondée en 1978, " a pour but de développer et promouvoir des activités théâtrales dans le milieu universitaire et éventuellement des activités culturelles annexes " ². Le directeur du CROUS est membre de droit, ainsi que le directeur régional de la Jeunesse, des sports et des loisirs et le président de l'Université de Reims Champagne Ardenne. Le Conseil d'administration de l'association est composé de trois membres de droit et de douze membres actifs élus dont au moins 2/3 d'étudiants et de membres associés. Le théâtre universitaire est également à l'honneur quand, en 1985, se tient à Reims le colloque "Théâtre universitaire et institutions" tenu à Reims les 26 et 27 janvier, au cours duquel est inauguré le Centre culturel du CROUS. Enfin, en avril 1985, le siège social de la Fédération nationale du Théâtre universitaire est transféré de l'université de Caen au CROUS de Reims. La nouvelle direction, composée notamment de la présidente de l'association Antigone, Emmanuèle Verrier et du responsable de la division sociale et culturelle du CROUS, entend mener ses actions selon quatre axes principaux : " création d'une revue consacrée à l'activité théâtrale ; organisation d'une campagne d'affiliation des théâtres universitaires ; modification des statuts de la Fédération afin de passer de la notion du théâtre universitaire à celle de théâtre de l'Université ; au plan local, ouvrir le Centre culturel du CROUS aux troupes de théâtre universitaire " ³.

Le cinéma entre également dans le champ des activités culturelles initiées par le CROUS. En 1985, un projet d'ouverture d'une salle sur le campus voit le jour, afin d'attirer les étudiants. Il existe en effet à Reims, depuis 1983, une salle Art et Essai, L'Atalante Cinéma, qui peine toutefois à conquérir le public étudiant ⁴.

Les services du CROUS ne s'intéressent pas uniquement aux activités culturelles destinées aux étudiants mais également à leurs loisirs plus ludiques. C'est ainsi que depuis la fin des années 1970 des jeux vidéos, flippers et baby foot sont installés dans les résidences et restaurants universitaires. Ces équipements ont, de plus, l'avantage de rapporter quelques subsides puisqu'il est prévu qu'un tiers des sommes encaissées reviendra au CROUS ⁵.

À la fin des années quatre-vingt, les services des Œuvres universitaires à Reims ont sensiblement élargi leur champ d'action, même si le logement et la restauration demeurent les deux activités centrales. La diversification de l'offre des restaurants universitaires a, pour un temps, réussi à limiter la baisse de fréquentation, même si les difficultés budgétaires n'ont pas permis de réaliser tous les travaux nécessaires pour équiper les équipements existants aux nouvelles habitudes alimentaires des étudiants.

¹ Archives du CROUS de Reims, dossier " Activités culturelles ", " Le directeur adjoint du CND à M. le directeur du CROUS ", 19 janvier 1979.

² Archives du CROUS de Reims, dossier " Activités culturelles ", statuts de Antigone, 20 juin 1981.

³ Archives du CROUS de Reims, dossier " Activités culturelles ", chemise " FNTU ", " Le directeur du CROUS à M. le Directeur du CNOUS ", 30 avril 1985.

⁴ Archives du CROUS de Reims, dossier " Activités culturelles ", chemise " Atalante ", " Projet d'ouverture d'une salle de cinéma sur le campus universitaire, sd ".

⁵ Archives du CROUS de Reims, dossier " Activités culturelles ", chemise " Conventions jeux ", Convention du 1^{er} septembre 1979 et avenant n° 1 du 27 juin 1984.

Le développement de l'offre universitaire en Champagne-Ardenne et l'affaiblissement du rôle des étudiants dans la gestion des Œuvres (1987-2005)

Depuis une vingtaine d'années, deux événements ont marqué les services des Œuvres universitaires et leur gestion. La massification de l'enseignement supérieur a, tout d'abord, entraîné de nombreuses créations de sites universitaires extérieurs à leur université de rattachement. En Champagne-Ardenne, plusieurs villes accueillent ainsi une population estudiantine nouvelle pour laquelle des équipements doivent être mis en place.

L'année 1987 marque, ensuite, un tournant important dans l'histoire du CNOUS et des CROUS. Le décret du 5 mars 1987, relatif "aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires" offre une plus large autonomie aux CROUS, mais marque, dans le même temps, la fin de la parité de gestion entre les pouvoirs publics et les représentants étudiants. La proportion des étudiants dans les conseils d'administration sera une nouvelle fois diminuée par un décret du 29 janvier 1996. Les archives du CROUS de Reims permettent d'analyser les résultats des élections au conseil d'administration qui se sont tenues depuis 1987 et laissent apparaître une perte d'influence des syndicats étudiants "historiques" au profit de corpos.

- Les œuvres universitaires à Charleville-Mézières, Châlons-en-Champagne, Troyes et Saint-Dizier :

Au début des années 1990, les effectifs de l'enseignements supérieur connaissent un nouvel accroissement qui aboutit à la création d'antennes universitaires dans des villes dépourvues jusque là de tout équipement. En Champagne-Ardenne, l'Antenne Universitaire de Troyes rattachée aux UFR de lettres, droit et sciences économiques de Reims est créée en 1990, le premier département de l'IUT de Reims à Châlons-en-Champagne en 1994 et en 1995 d'un département de l'IUT de Reims à Charleville-Mézières. Ces nouveaux établissements rendent indispensables, dans le cadre plus général du plan Université 2000, la construction et la mise à disposition pour les étudiants de logements et de restaurants universitaires. Le modèle des cités, directement gérées par le CROUS, n'apparaît plus comme la solution unique. Ainsi à Troyes, deux établissements, la résidence-studio Geoffroy de Villehardouin et la résidence des Lombards relèvent directement des services des œuvres universitaires, mais les étudiants peuvent également se loger dans un foyer dont la gestion ne relève pas du CROUS qui, toutefois, conserve ses prérogatives pour les admissions. De même, ces nouveaux équipements proposent en majorité des studios équipés, et non des chambres. C'est le cas des trois résidences universitaires de Charleville-Mézières. Par ailleurs des restaurants, directement gérés ou agréés par le CROUS, sont ouverts à Châlons, Troyes et Charleville.

- La fin de la cogestion

Le décret du 5 mars 1987 signe la fin de la cogestion des œuvres universitaires telle qu'elle existait depuis 1955 et plus largement depuis la naissance des œuvres dans l'entre-deux-guerres. Ce texte comporte plusieurs aspects : l'autonomie accordée aux CROUS doit leur permettre d'adapter leurs services en fonction des spécificités locales. Cette autonomie s'applique également aux aspects budgétaires, et s'accompagne d'une diminution des subventions. Ce texte marque, par ailleurs, la fin de la parité pouvoirs publics/étudiants puisque sur les 26 membres (plus le président) on a désormais : 8 fonctionnaires des ministères, 8 représentants élus étudiants, 3 représentants des personnels du CNOUS et des CROUS dont 2 représentants des ouvriers et 1 représentants des personnels administratifs, 4 personnalités extérieures dont 2 choisies sur une liste présentée par les étudiants siégeant au CA du CNOUS. Au total : 10 "représentants de l'État", et 10 "étudiants", 3 "personnels" plus le directeur du CNOUS.

La situation est identique au niveau des CROUS : 7 représentants de l'État, 7 élus étudiants, 3 représentants des personnels, 2 présidents ou directeurs d'établissements d'enseignement supérieur, 4 personnalités désignées par le recteur, dont 2 choisies sur une liste présentée par les élus étudiants, 1 représentant de la région.

Au total : 12 "représentants de l'État", 9 "étudiants", 3 "personnels" plus le recteur.

La vice-présidence accordée aux représentants étudiants ne vient en rien diminuer leur perte d'influence au sein des conseils d'administration¹.

Cette perte d'influence des étudiants est renforcée par le décret du 29 janvier 1996 modifiant celui 5 mars 1987. " CA de chaque CROUS présidé par le recteur. Comprend, en qualité de représentants de l'État, 7 membres titulaires et 7 suppléants choisis par le préfet de région, au sein des administrations régionales intéressées par les activités des centres régionaux, sur proposition du recteur ; 7 membres titulaires et suppléants, élus, représentant les étudiants ; 3 représentants titulaires des personnels et 3 suppléants, à raison de 2 titulaires et 2 suppléants représentant les personnels ouvriers et 1 titulaire et 1 suppléant représentant les personnels administratifs, nommés par le recteur sur proposition des organisations syndicales représentatives ; 2 membres titulaires et 2 suppléants désignés par le recteur parmi les présidents ou directeurs d'établissements d'enseignement supérieur ; 4 personnalités désignées en raison de leur compétence par le recteur d'académie ; 1 membre titulaire et 1 suppléant représentant la région ", soit au total : 25 membres dont seulement 7 représentants des étudiants.

- Les élections des représentants étudiants au conseil d'administration du CROUS (données sur élections de 1979, 1982, 1987, 1989, 1994, 1996, 2000).

Depuis 1987, on assiste, lors des différents scrutins visant à élire les représentants étudiants au conseil d'administration du CROUS, à une perte d'influence progressive des UNEF au profit de listes locales ou de " corpos ", que la FAGE et Intercampus vont unifier à partir de 1996, date à laquelle leur liste obtient la majorité absolue des voix. Ces élections sont également marquées par des fluctuations très importantes de la participation.

Tableau récapitulatif

Années	Taux de participation	Listes " syndicales " (UNEF, UNEF-ID, MAS, PSA, SUD)	Listes " corpos " (CLEF, CELF, ASUR, FAGE, Interassoc)	UNI	Divers
1979	20,9 % ²	76,8 %	10,3 %	-	12,8 %
1982	16,5 % ³	58,9 %	2,2 %	13,4 %	25,4 %
1987	11,5 %	50,71 %	32,25 %	17 %	-
1989	5,58 %	41,09 %	42,12 %	16,79 %	-
1994	9,28 %	9,6 %	77,89 %	7,7 %	7,5 %
1996	13,14 %	38,02 %	50,25 %	6,96 %	4,78 %
2000	9,82 %	29,54 %	57,42 %	5,02 %	8,02 %

Cette première ébauche d'un historique du CROUS de Reims, et les archives qui ont permis de la réaliser, laissent apparaître de grands absents dans la gestion des œuvres universitaires en Champagne-Ardenne : les étudiants. Leur rôle et leurs actions au sein du conseil d'administration et des différentes commissions est difficile à discerner. Parties prenantes de la cogestion des Œuvres, leurs oppositions, leurs désaccords avec la direction du CROUS se manifestent presque exclusivement dans les journaux des différentes associations et syndicats étudiants.

¹ Décret du 5 mars 1987, publié au *Journal Officiel* du 8 mars, pp. 2622-2624.

² BDIC, fonds UNEF-ID, carton 440.

³ BDIC, fonds UNEF-ID, carton 7.